QUEL EST LE JUGEMENT DE LA PLAISANTERIE ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Comportement

Quel est le jugement de la plaisanterie ?
Par l'éminent Cheikh, l'Imam Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 00min 25

Question :
Quel est le jugement de la plaisanterie, car elle est fréquente à cette époque ? Qu'Allah vous rétribue par un bien.

Réponse :

Il n'y a pas de mal à plaisanter avec modération. Le Prophète ﷺ plaisantait avec modération et ne disait que la vérité. Il n'y a pas de mal dans la plaisanterie si elle est modérée et véridique. Quant à la plaisanterie à outrance ou en mentant, alors ceci n'est pas permis. Toutefois, si la plaisanterie est modérée et véridique, alors il n'y a pas de mal en cela.

[Fin de la réponse de l'éminent Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : https://binbaz.org.sa/fatwas/10735/حكم-المزاح-وضوابطه